



Je voudrais continuer d'utiliser le nom de mon ex-mari

Par **val**, le **18/12/2007** à **15:05**

Bonjour.
Je suis divorcée depuis le mois de juillet.
Mon ex-mari ne voulait pas que je conserve mon nom d'épouse.
Je ne m'y suis pas opposée à ce moment là, mais je le regrette aujourd'hui.
Est-ce que j'ai un recours ?
Puis-je continuer à l'utiliser malgré tout ?
Merci

Par **patrick02**, le **30/12/2007** à **10:32**

Bonjour,
Pardon pour cette réponse tardive mais il est vrai qu'en cette période, je suis moins souvent sur l'ordi.
Me concernant, je vous répondrais que si le jugement a été transcrit en Mairie, vous ne pouvez plus rien faire. Désolé
Patrick

Par **val**, le **31/12/2007** à **12:59**

Merci pour votre réponse.
Le jugement a en effet été transcrit en mairie.
Quels risques si je continue malgré tout à l'utiliser ?

Par **patrick02**, le **31/12/2007** à **13:25**

cela peut avoir des conséquences facheuses d'usurpation d'identité si la personne s'en aperçoit et vous poursuit. C'est du ressort de la Correctionnelle.
Attention,
Salutations
Patrick